

principe d'arbitrage, qui, après avoir été si longtemps une vague utopie, est devenu une sérieuse espérance.

Tous les lecteurs du *Bulletin international* savent quelle part considérable M. de Martens a prise aux Conférences internationales des Sociétés de la Croix-Rouge, soit comme délégué du gouvernement russe, soit comme représentant de la Société russe de la Croix-Rouge dont il faisait partie en qualité de membre du Comité central. La Croix-Rouge était, en effet, une de ces œuvres éminemment représentatives du principe auquel Martens avait consacré son activité. La Croix-Rouge, admettant l'existence de la guerre comme fait, cherche à faire face aux nécessités qui en découlent pour la patrie, mais sans oublier les droits de la pitié et de la charité qui doivent régler les rapports entre les hommes. On ne saurait nier que la Croix-Rouge ne soit une des institutions sociales les plus intéressées à voir la guerre contenue dans les limites les plus restreintes et à envisager sa disparition comme une promesse de l'avenir. Le professeur Martens a, durant toute sa vie, témoigné le plus vif intérêt à une institution qui répondait si bien à ses principes. Pendant plus d'un quart de siècle nous le voyons au rang des vaillants soldats de la Croix-Rouge. Il était fier de servir sous cet étendard la cause de l'humanité.

Professeur P. B.

N. B. — M. le Professeur Bogaïevski a bien voulu nous promettre pour un des prochains numéros du *Bulletin International* un article consacré à l'activité du professeur Martens, pendant vingt-cinq ans, comme membre des Conférences internationales des sociétés de la Croix-Rouge.

SUÈDE

UNE NOUVELLE TÂCHE POUR LA CROIX-ROUGE ¹

Après avoir relaté le rôle de la Croix-Rouge pendant la guerre des Boers et la guerre russo-japonaise, campagnes auxquelles prit part M. Hammar, médecin-major de l'armée suédoise, l'auteur

¹ Extrait du *Caducee* 1909, n° 7, p. 87, par D^r Fritz Ask, *Militär Hælsövård* 1908, p. 210.

propose la formation d'une division spéciale de la Croix-Rouge suédoise. Son but serait d'aider l'administration militaire à recueillir, contrôler et publier les notifications des morts et des blessés. Tout ce travail pourrait aller plus vite s'il était confié à des personnes spéciales dont il serait l'unique tâche.

Le travail principal aurait naturellement lieu après les combats, mais aussi pendant les périodes de repos, qui, quelquefois, peuvent être très longues; on donnerait des nouvelles de l'état des blessés et des malades, soignés dans les ambulances ou les étapes.

Cette collaboration avec l'administration militaire, ensuite d'une organisation exactement préparée, élargirait encore le champ des services rendus par la Croix-Rouge, sans nuire à sa tâche primordiale qui est de venir en aide à toutes les infortunes de la guerre.

SUISSE

LE JOURNAL « DAS ROTE KREUZ »¹

Dans sa séance du 29 juillet 1909, la Direction de la Croix-Rouge suisse a décidé, sur la demande de l'assemblée de l'Association de samaritains et après longues délibérations de faire paraître tous les quinze jours, et non plus seulement une fois par mois l'organe allemand de la Croix-Rouge suisse, *Das Rote Kreuz*. Dès le 1^{er} janvier 1910 le prix d'abonnement sera élevé, en conséquence, de fr. 3 à 4 et le journal paraîtra tous les quinze jours, avec douze pages de texte. Les annexes qui sont jointes gratuitement à ce journal, *Blätter für Krankenpflege* et *Am häuslichen Herd* continueront à être envoyées gratis avec le journal. Les frais d'impression et d'expédition devant en être notablement augmentés, un essai d'une année sera tenté, et une décision définitive n'interviendra qu'à la fin de 1910.

Cette décision entraînant un surcroît de travail pour le secrétaire central, qui est le rédacteur de cet excellent organe, et ses tâches

¹ D'après *Das Rote Kreuz*, n° 9, septembre 1909.